

# Communiqué du Regulatory Board n° 1/2020

du 3 mars 2020

## *Adaptation du Règlement de procédure concernant la prescription et la publication*

### **I Contexte**

Le Règlement de procédure (RP) régit la procédure applicable à l'instruction et à la sanction des infractions aux réglementations des plates-formes de négociation de SIX. Le Regulatory Board adapte le Règlement de procédure en date du 1<sup>er</sup> avril 2020. Le délai pour ouvrir une procédure de sanction est notamment étendu à un maximum de trois ans à compter de l'infraction aux réglementations (contre deux ans jusque-là). En outre, la pratique précédente qui permet de communiquer au public, sous une forme abrégée et non anonymisée, les décisions ayant acquis force de chose jugée de la Commission des sanctions à l'encontre de participants est expressément maintenue.

### **II Modifications**

Afin de tenir compte des évolutions réglementaires à l'étranger, le délai visé au ch. 2.5, al. 1 RP pour ouvrir une procédure de sanction est étendu, passant de deux à trois ans. En outre, le commencement du délai en cas d'une infraction ou d'une omission est précisé davantage. Pour la détermination d'une sanction ultérieure, la date de la nouvelle infraction aux réglementations est par conséquent précisée au ch. 2.6, al. 4 RP.

Le ch. 6, al. 8 RP prévoit en outre que des décisions ayant acquis force de chose jugée de la Commission des sanctions à l'encontre de participants puissent être communiquées au public, à la demande de Surveillance & Enforcement, sous une forme abrégée et non anonymisée.

La disposition transitoire visée au ch. 7.2 RP précise que les délais de prescription adaptés visés au ch. 2.5 RP s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur du Règlement de procédure révisé. S'agissant des infractions qui ont été commises avant cette date, les délais de prescription antérieurs s'appliquent.

### **III Entrée en vigueur**

Le Règlement de procédure révisé entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les [Communiqués du Regulatory Board](#) sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais.